

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 28 juin 2021

CCPC/2021179-007

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (26) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Patrice CAMPS, Jackie COLL, Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE(procuration à M. BATAILLE), Christine DELIAS, Jean-Louis DEMELIN, Marie Claire FRANCEZ-CHARLOT (procuration à M. BAUDET), Michel GARCIA, Stéphane GAUMOND, Jean-Louis LACUBE, Christian LANDRIEU, Jean-Dominique LAPORTE , Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN (procuration à M. BATAILLE) , Philippe PETITQUEUX, Serge POLATO, Michel POUDADE (procuration à M. LACUBE), Stéphanie PRUDENTOS, Michel SANTANACH, Antoine TAHOCES, Georges VICENS.

Date de convocation : 22 JUIN 2021

Secrétaire de séance : Michel GARCIA

Objet : Tarifs 2021 Parkings Véhicules ZAT Lac de Matemale

Le lundi 28 juin 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes gère de par ses compétence la Zone d'Activités touristiques (ZAT) du Lac de Matemale.

Le Président indique que le site sera fermé aux véhicules du 06 juillet au 31 août de 9h à 19h. Les véhicules devront obligatoirement stationner sur les parkings périphériques prévus à cet effet.

Le Président explique que depuis 2017 (date de création de la Régie Parkings de la ZAT Lac de Matemale), ces parkings sont payants en saison estivale.

Le Président propose les tarifs de stationnement suivants du 6 juillet 2021 au 31 août 2021 (applicables 7 jours sur 7, week-ends et jours fériés) :

- Stationnement gratuit de 19h à 9h ;
- Stationnement de moins d'une heure gratuite ;
- 2€ le stationnement de plus d'une heure entre 9h et 19h ;
- Abonnement saison à 15€ et caution pour badge abonnés 5€.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'approuver les prix proposés ci-dessus ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 28 juin 2021

Pierre BATAILLE
Président

Envoyé le 30-06-2021 à la Préfecture
Accusé de réception le 30-06-2021
NOTIFICATION FAST

